CONDITIONS FINANCIÈRES 2023-2024 RÉ-INSCRIPTION COLLÈGE

I - TARIFS ANNUELS 2023/2024 :

Notre projet éducatif Saint Vincentien affirme que Sainte Marie est une école ouverte à tous. C'est pourquoi nous avons mis en place un système de **contribution des familles** permettant à chacun de déterminer en toute liberté sa participation financière sans condition de revenus.

Choix de la famille : TARIF 1 = 1330 € ou bien TARIF 2 (tarif bienfaiteur) = 1440 €

Cette contribution inclut certains frais annexes:

- cotisations aux organismes de l'ensemble catholique.
- à l'exception de la cotisation Apel de 35 € qui vous est facturée séparément.

 Demi-pension 4 JOURS
 1 010.00 €

 Études surveillées
 407.00 €

 Études dirigées
 650.00 €

Possibilité d'acheter

1 carte de 12 repas 98 € (à l'unité 8,60€)

1 repas occasionnel 8,60 €

1 carte de 10 études (études surveillées occasionnelles uniquement) 74 € (à l'unité 8,60€)

II - RÉDUCTION ANNUELLE

L'établissement s'est toujours engagé dans une politique d'aide aux familles en appliquant un principe de réduction progressive pour les familles nombreuses.

Réduction cumulable appliquée sur la scolarité annuelle à partir du 2ème enfant et plus.

2° enfant 7 % 3° enfant 20 % 4° enfant 35 %

III - MODALITÉS

Engagement pour une année scolaire lors de l'inscription ou de son renouvellement.

REMARQUES

Les absences de l'élève, de même que les impératifs religieux, ne donnent droit à aucune réduction sur la scolarité ou la demi-pension.	
La contribution familiale reste acquise ou due à l'établissement pour tout mois commencé en cas de départ.	

NOM des parents : de l'élève :

SIGN	ATIII	DE D	II NÈ	ПС
אוטופ	АШ	KE U	U PC	KE:

SIGNATURE DE LA MÈRE :

classe :